



GRILLE TARIFAIRE 2017/2018

1 – Tranches tarifaires applicables selon le quotient familial

Quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

Tranches tarifaires	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11
Quotient familial	< ou = 397 €	398 à 477 €	478 à 557 €	558 à 652 €	653 à 738 €	739 à 850 €	851 à 1 030 €	1 031 à 1 369 €	1 370 à 1 653 €	1 654 à 2 486 €	> ou = 2 487 €

2 – Droits d'inscription 2017/2018 assujettis au quotient familial

Ces tarifs sont dus pour une année scolaire et seront exigibles à compter du 2 octobre 2017 (date de facturation).

Droits d'inscription au cycle découverte musique* ou droits d'inscription à un cours de culture musicale spécialisée**											
Tranches tarifaires	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11
Tarif commune de Quimper	31 €	52 €	62 €	72 €	82 €	93 €	103 €	124 €	165 €	185 €	206 €
Tarif hors commune	46 €	77 €	93 €	108 €	124 €	139 €	155 €	185 €	247 €	278 €	309 €

*Cycle incluant les niveaux : éveil et initiation musicale

**Culture musicale spécialisée : cours d'écriture-analyse-composition musicale

Droits d'inscription forfaitaires au cursus musique* ou droits d'inscription forfaitaires au cursus d'art dramatique											
Tranches tarifaires	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11
Tarif commune de Quimper	58 €	97 €	116 €	135 €	155 €	174 €	193 €	232 €	309 €	348 €	387 €
Tarif hors commune	87 €	145 €	174 €	203 €	232 €	261 €	290 €	348 €	464 €	522 €	580 €

*Tarif forfaitaire correspondant à un parcours global d'étude dont les éléments constitutifs peuvent varier en nombre, en fonction du parcours de chaque élève (une seule pratique instrumentale).

Droits d'inscription forfaitaires à un double cursus (musique/art dramatique)* ou à un cours de pratique instrumentale supplémentaire dans le cursus musique**											
Tranches tarifaires	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11
Tarif commune de Quimper	29 €	49 €	59 €	69 €	78 €	88 €	98 €	118 €	157 €	176 €	196 €
Tarif hors commune	44 €	73 €	88 €	103 €	118 €	132 €	147 €	176 €	235 €	265 €	294 €

*Tarif forfaitaire venant s'ajouter au tarif cursus musique ou cursus art dramatique

**Tarif forfaitaire venant s'ajouter au tarif cursus musique

3 – Droits d'inscription 2017/2018 non assujettis au quotient familial

Ces tarifs sont annuels et exigibles au 2 octobre 2017 (date de facturation).

Droits d'inscription à un ou plusieurs cours de pratique collective hors cursus*	
Tarif commune de Quimper	76 €
Tarif hors commune	114 €

**Les pratiques collectives concernées par cette offre, sont identifiées par l'établissement dans ses documents de communication pédagogique.*

Tarif conventionné entre la Ville de Quimper et les associations Sonerion / Warl'Leur : droits d'inscription*	
Tarif commune de Quimper	147 €
Tarif hors commune	221 €

**Les droits d'inscription au tarif conventionné ne peuvent être versés que par les associations.*

4 – Droits d'inscription / d'entrée aux actions ponctuelles

4.1 – Tarifs de participation aux actions culturelles ou pédagogiques

Les actions pédagogiques ou culturelles (stages, master-classes...) sont complémentaires aux cursus et par conséquent font partie intégrante des droits d'inscription versés par les élèves inscrits au CMAD. A ce titre, les élèves du CMAD bénéficient de l'accès libre et gratuit à l'ensemble de ces propositions.

Les droits d'inscription ci-dessous sont applicables au public non inscrit dans l'établissement.

Droits d'inscription à un stage/ atelier					
	1 séance	2 séances	3 séances	4 séances	5 à 10 séances
Tarif en fonction du nombre de séances	21 €	38 €	47 €	53 €	60 €
<i>*1 séance = matinée ou après-midi ou soirée</i>					

4.2 – Entrées aux prestations artistiques professionnelles organisées par le CMAD

Dans le cadre de ses missions de rayonnement culturel et artistique territorial, le CMAD est amené à proposer des prestations artistiques professionnelles adaptées à ce contexte. Ces actions ayant notamment pour objet d'encourager de nouveaux publics à venir à la rencontre de propositions artistiques originales et du spectacle vivant, **leur accès en est gratuit pour tous.**

5 – Tarifs des locations d'instruments de musique

Le CMAD peut proposer aux élèves la location d'un instrument d'études.
Cette prestation est prioritairement proposée aux élèves débutants.

La durée maximale de location d'instrument par un élève est fixée à 3 ans*. Cette durée pourra être renouvelée 1 fois uniquement pour les élèves dont le quotient familial est inférieur ou égal à la tranche 6*.

**Ces nouvelles dispositions concernant la durée maximale de location remplacent les articles 4.2.2 et 4.2.3 du Règlement intérieur du Conservatoire.*

Frais de location annuelle d'un instrument de musique*	
Tarif pour l'année scolaire	107 €

**Tarif forfaitaire obligatoirement couplé avec une inscription en cursus musique.*

6 – Dispositions particulières

6.1 – Renouvellement d'inscription

Pour toute démission avant le 2 octobre 2017 (date de facturation) d'un élève ayant été inscrit au CMAD en 2016/2017, des frais de traitement administratif seront facturés à hauteur de 40 € et ce, dès lors qu'au moins un cours aura été suivi par l'élève.

Au-delà de cette échéance, la totalité des droits d'inscription sera due (sauf démission pour cas de force majeure au sens de la réglementation, tels que déménagement, raison de santé, etc. sur présentation de justificatifs).

Démission suite à réinscription	
Avant le 2 octobre 2017	40 €
<i>Frais de traitement administratif</i>	

6.2 – Nouvelles inscriptions

Afin de favoriser la promotion de l'établissement sur le territoire, tout nouvel élève s'inscrivant pour la première fois au CMAD bénéficie de trois semaines de cours d'essai gratuits.

A partir de la 4ème semaine de cours la totalité des droits d'inscription sera due et facturée (sauf démission pour cas de force majeure au sens de la réglementation, tels que déménagement, raison de santé, etc. sur présentation de justificatifs).

Les inscriptions peuvent avoir lieu jusqu'au 31 décembre de l'année en cours (selon dispositions pédagogiques et capacité d'accueil de l'établissement), au tarif plein de l'année (pas de proratisation).